



Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés

Voegtlinshoffen, le 27 janvier 2014

Monsieur le Député,

Par la présente, nous faisons suite à votre courrier du 21 novembre 2013 en réponse à notre demande d'entrevue.

Nous avons osé espérer un tant soit peu d'ouverture de la part d'un élu à l'assemblée nationale, or nous sommes surpris par la teneur de vos propos.

S'il est pour vous sans doute plus lénifiant d'écouter ceux qui vous « portent », il nous appartient en tant que comité de l'association NARTECS de clarifier la situation. Nous vous demanderons à l'avenir de vous en tenir à ce qui est écrit dans nos tracts, de veiller à éviter les propos diffamatoires ou mensongers à notre égard, et donc de respecter tous les membres de l'association.

Les chiffres du coût de l'abri de chasse, que nous avons édités dans ledit tract sont extraits, comme c'est précisé, des bulletins communaux de la commune de Voegtlinshoffen ou du permis de construire de l'abri de chasse. S'ils devaient ne pas être exacts, vous seriez dans l'obligation d'admettre que la municipalité informe mal la population.

Le cas échéant, et si vous deviez être en mesure de nous informer correctement, nous serions très intéressés, en tant que citoyennes et citoyens, de connaître les vrais chiffres et aussi ceux qui nous manquent.

Dans la mesure où vous vous permettez de nous prêter des propos stigmatisants, nous vous invitons à vous interroger sur votre propre façon de répondre à notre demande, et nous permettons de vous poser la question suivante :

Que pensez-vous des arguments avancés publiquement par un élu tels que « *Le classement ENS, était un moyen simple et rapide de préempter pour éviter les squats par des communautés venues d'ailleurs* » ?

Vous parlez de théories, de structures. Nous aurions souhaité parler avec vous de l'humain.

Votre lettre n'est que mépris, aussi nous préférons vous la renvoyer avec tout ce qu'elle contient.

Si nous concevons votre soutien à des projets, nous déplorons votre manque de recul et d'intérêt vis-à-vis de citoyens soucieux de la chose publique. Les jugements que vous émettez nous font comprendre que nombre d'informations dont vous paraissez disposer sont dévoyées et incomplètes. La justice n'a pas encore définitivement statué.

Naturellement il est de votre droit de refuser de nous recevoir, nous en prenons acte et il sera tout autant de notre droit, de le faire savoir.

Veillez agréer, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.

Pour le comité, la présidente